

**Séance du jeudi 03 février 2005**

L'an deux mil cinq, le trois février, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Président** : Jean-Claude LAMPE.

**Présents** : Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Marc DEBRIGODE, Gérald MABILE, ~~Fabrice PROBST, Christian CHAZAL.~~

**Les noms rayés sont ceux des absents excusés sans procuration**

**Représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Patrick DAHLEM

**1 – Intervention de monsieur CAQUOT**

Après une présentation du S.I.E.M. dont il est président, Monsieur Michel Cacquot, nous informe que l'enfouissement du réseau électrique de la rue Paul Bouton se fera dans les quatre à cinq mois à venir et au plus tard en fin d'année.

En ce qui concerne la coordination des travaux d'enfouissement des réseaux avec France Télécoms, elle est de la compétence du S.I.E.M..

Pour finir, Monsieur CACQUOT, demande au conseil de reprendre contact avec lui pour programmer les futurs travaux d'enfouissement des réseaux électriques des ces prochaines années.

**2- Délibération n° 01/2005 modification de la durée hebdomadaire de travail de Monsieur Benoit.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil qu'aux vues des tâches à effectuer, il semble utile d'augmenter le volume horaire par semaine de l'agent d'entretien Monsieur Eric BENOIT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Décide** qu'à compter du 01 février 2005, Monsieur BENOIT effectuera 12 heures par semaine.

**Autorise et charge** le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**3- Délibération n° 02/2005 Rémunération de l'agent recenseur**

**Considérant le lien de parenté avec l'agent recenseur, Monsieur DEBRIGODE se retire du vote.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil que pour effectué le recensement, la Mairie à fait appel à Mademoiselle Adeline DEBRIGODE. Dans le cadre du partenariat avec l'INSEE, celui-ci verse une indemnité à la commune.

Cette indemnité sera vraisemblablement de l'ordre de 375 € 00.

Monsieur la Maire propose au conseil de reverser intégralement cette indemnité à mademoiselle DEBRIGODE.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire.**

**Autorise et charge** le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**Autorise et charge** le Maire de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

**4- Délibération n° 03/2005 Attribution du marché de Maîtrise d'Ouvre sans concours procédure adaptée**

**Vu** le code des marchés publics

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 16 décembre 204 relatif à la procédure de dévolution du marché de Maîtrise d'œuvre,

**Vu** les deux candidatures remises par le Cabinet THOMAS de Reims et le Cabinet GRZESZCZAK-RIGAUD de Chalons en Champagne ,

**Vu** les références, compétences et moyens des deux candidats,

**Vu** les négociations engagées par la personne responsable du marché avec les deux maître d'œuvre

**Vu** les éléments remis par les deux candidats ( délais de missions, coefficients de complexité, taux honoraires, taux de tolérance),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide avec 7 (sept) voix pour et 2 (deux) abstentions,**

**D'attribuer la maîtrise d'œuvre sans concours ayant pour l'objet la restructuration et l'extension de la Mairie au cabinet GRZESZCZAK-RIGAUD – 15 Boulevard H. FAURE – 51 100 Chalons en Champagne.**

**Autorise et charge** le Maire à signer la marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces administratives et comptables qui en découlent.

### **5 - travaux de voirie intercommunale et de poteaux à incendies nécessaire en 2005.**

*La communauté de communes demande à la municipalité de dresser la liste des travaux de voirie et de poteaux à incendies à entretenir ou à remplacer pour l'année 2005.*

*En réponse, le conseil rappelle qu'il faudra prévoir un poteaux rue du Moncetz pour couvrir le futur lotissement des Aunais, et demande la pose d'un autre poteau Rue Paul Bouton à la hauteur du N° 1.*

### **6- Avancement des travaux d'assainissement**

*Le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement se fera à compter du 10 mars 2005 par la société JFTP qui prendra directement contact avec les particuliers*

### **7- Questions diverses**

- **Reportage de France Bleue**

*Monsieur le Maire informe que la radio France Bleue à fait un reportage sur la commune auquel on participer différents acteurs de la vie locale (Monsieur Nivelet, Madame Prola ...)*

- **Problème concernant les voiries utilisées par l'entreprise BERTRAND.**

*Certains habitants ce sont plaints des nuisances engendrées par l'entreprise BERTRAND dans le cadre d'une activité de stockage.*

*Le conseil à effectivement constaté que la route était anormalement salie et donc dangereuse.*

*Il est décidé de faire un courrier à l'entreprise pour lui demander de remettre la route en état et de se renseigner auprès de l'U.A.M.M. pour connaître le cadre législatif.*

**Fin de séance à 23h00.**